

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Bernes sur Oise
Séance du 19 décembre 2024

Date de la convocation
11/12/2024

Date d'affichage
11/12/2024

Nombre de membres
Afférents au Conseil municipal : 23

En exercice : 23

Le dix-neuf décembre de l'an deux mille vingt-quatre à vingt heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis à la salle du conseil municipal en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : 15 - Elodie ALBENDIN, Véronique APPOLONUS, Nathalie BAHLIL, Denis DUBOSQUELLE, Olivier FOUR, Céline FOURQUAUX, Anne-Marie GALLIMARD, Ronald GEORGES, Maryline GIRARD, Stéphane LACOSTE, Michel MALINGRE, Nicolas MEYFROODT, Sandra ORLUC, Dorothee OULIE, Nicolas TAGUAY

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : 7 - Lisa CODET, Virginie COUTINHO, Abdoulaye DIATTA, Carine FRAISSE, John FRAISSE, Sayed RUNJANALLY, Sylvia WARNER

Absents donnant pouvoir : 1 - Olivier ANTY à Stéphane LACOSTE

Secrétaire de séance : Nicolas TAGUAY

Réf : CM 2024 - 61

Pour : 16
Contre :
Abstentions :

Acte rendu
exécutoire après
dépôt en Préfecture
de Pontoise
le : 20 DEC. 2024

et publication ou
notification
du : 20 DEC. 2024

OBJET: Budget communal : Décision Modificative n°1

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant qu'en cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement, le maire est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par le 1er adjoint,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2024-16 portant vote du budget primitif communal,

Considérant que l'opération d'amortissement à la contribution pour l'extension du réseau de distribution d'électricité pour ENEDIS-Rue Abel Gance n'a pas été inscrite sur les crédits budgétaires correspondants, selon les observations du Service de Gestion Comptable,

Monsieur le Maire sollicite les membres du Conseil pour prendre la décision modificative n°1 qui s'équilibre en section de fonctionnement et d'investissement selon les écritures suivantes :



▪ Section de fonctionnement

Chapitre	Article	Intitulé	Dépenses	
011	6188	Autres frais divers	-82,79 €	
042 <u>Opération d'ordre de transfert entre sections</u>	6811	Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		+ 82,79 €
		Total	0 €	

▪ Section d'investissement

Chapitre	Article	Intitulé	Recettes	
040 <u>Opération d'ordre de transfert entre sections</u>	280422	Amortissement de subventions de personnes de droit privé- Bâtiments et installations		+ 82,79 €
10	10222	FCTVA	-82,79 €	
		Total	0 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :

- AUTORISE le Maire à procéder à la décision modificative n°1 dans les termes proposés.

Fait et délibéré à Bernes sur Oise, le 19/12/2024

Vu pour extrait certifié conforme au registre.

Pour le Maire empêché,

Stéphane LACOSTE
1^{er} adjoint au Maire

Le Secrétaire de séance

Nicolas TAGUAY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication pour voie d'affichage. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application télérécurse citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr.